

AFFICHAGE

LE REQUÉRANT EST		<input type="checkbox"/> le propriétaire	<input type="checkbox"/> le commerçant	<input type="checkbox"/> autre
Nom				
Adresse				
Téléphone				
Courriel				
ENTREPRENEUR		<input type="checkbox"/> même que le requérant		
Nom				
Adresse				
Téléphone				
Courriel				
IDENTIFICATION DU COMMERCE				
Nom du commerce				
Adresse où l'affichage sera installé				
DÉTAIL DES TRAVAUX				
Date du début				
Date de la fin				
Estimation du coût de l'affichage (installation comprise)				

Liste des documents à fournir au verso





DOCUMENTS À FOURNIR EN DEUX EXEMPLAIRES (suite)

■ LETTRAGE DANS LA VITRINE

- Une photo de la façade complète du bâtiment montrant bien l'affichage existant avec les dimensions précises des enseignes.
- Un plan du lettrage avec les dimensions.

■ ENSEIGNE AU MUR

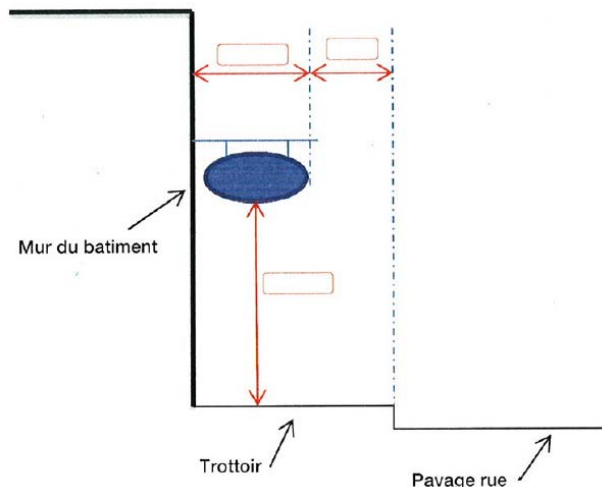
- Une photo de la façade complète du bâtiment montrant bien l'affichage existant avec les dimensions précises des enseignes en indiquant l'emplacement de la nouvelle enseigne.
- Un plan de l'enseigne avec les dimensions.

■ ENSEIGNE SUR POTEAU OU MURET

- Un plan de l'enseigne avec les dimensions.
- Un plan d'implantation montrant l'emplacement de l'enseigne et sa projection au sol.
- Si l'enseigne doit être installée dans un triangle de visibilité (terrain de coin), indiquer les dimensions de la structure incluant la base de béton.

■ ENSEIGNE PROJETANTE

- Une photo de la façade complète du bâtiment montrant bien l'affichage existant avec les dimensions précises des enseignes existantes en indiquant l'emplacement de la nouvelle enseigne.
- Un plan de l'enseigne avec les dimensions.
- Un plan montrant la projection de l'enseigne à partir du mur du bâtiment et la distance restante par rapport au pavage de la rue et l'espace libre entre le niveau du trottoir et le dessous de l'enseigne.



■ ENSEIGNE SUR AUVENT

- Une photo de la façade complète du bâtiment montrant bien l'affichage existant avec les dimensions précises des enseignes.
- Un plan de l'auvent avec les dimensions.
- Un plan montrant la projection de l'auvent à partir du mur du bâtiment et la distance restante par rapport au pavage de la rue et l'espace libre entre le niveau du trottoir et le dessous de l'auvent.

■ PROCURATION

Une procuration du propriétaire confirmant son accord au projet ci-haut mentionné doit être remise lorsque le requérant n'est pas le propriétaire des lieux.